

PMC_08DEB / Plan de Management de Crise / **Document de Debriefing**

L'Équipe de Management de Crise (EMC) doit organiser un débriefing immédiatement après la résolution ou la simulation d'une crise, voire après une crise évitée de justesse. Plusieurs des membres de l'équipe secondaire peuvent y participer. Le but du débriefing est de s'assurer que les protocoles ont été suivis et d'évaluer la nécessité de nouvelles mesures par suite de la résolution d'une crise, y compris, sans s'y limiter, la révision du plan de gestion de crise et des formations.

Une copie du questionnaire de débriefing doit être jointe à tous les dossiers officiels et le gouverneur doit s'assurer que toutes les mesures recommandées pour donner suite au débriefing sont mises en œuvre.

Section 1 : Présentation de la situation d'urgence

Type de crise : _____

Niveau de crise : _____

Description brève : _____

Calendrier / horaires de l'évènement : _____

Section 2 : Liste de contrôle de l'action de réponse à la crise : (si la réponse est « Non », expliquez pourquoi)

1. Le type et le niveau de l'urgence ont-ils été correctement identifiés ?

☐ Oui ☐ Non _____

2. Le niveau de l'urgence a-t-il été augmenté ou abaissé correctement ?

☐ Oui ☐ Non _____

3. Les protocoles de réponse ont-ils été suivis conformément au niveau de crise ?

☐ Oui ☐ Non _____

4. Les protocoles de notification ont-ils été correctement appliqués ?

☐ Oui ☐ Non _____

5. Les exigences en matière de rapports ont-elles été respectées ?

☐ Oui ☐ Non _____

6. *Si des rapports sont requis* : un rapport a-t-il été envoyé au Rotary dans les 72 heures ?

☐ Oui ☐ Non _____

7. Une compagnie d'assurance a-t-elle été informée ?

☐ Oui ☐ Non _____

8. La crise a-t-elle été résolue de manière adéquate ?

☐ Oui ☐ Non _____

Section 3 : Révision du plan de management de crise et des formations : *(si la réponse est « Oui », décrivez les points à actualiser et donnez des détails dans la zone réservée à cet effet)*

1. Le plan de management de crise doit-il être révisé ?

☐ Oui ☐ Non _____

2. Une formation en cas d'urgence est-elle nécessaire ?

☐ Oui ☐ Non _____

Section 4 : Suivi post-crise : *(Stipulez toutes les étapes de suivi requises, avec le nom du responsable et définissez un calendrier pour leur mise en œuvre)*

**Centre
Rotarien pour la
Jeunesse**

Section 5 : Attestation : *(Les signataires confirment par leur signature qu'ils ont participé aux réunions de gestion de crise et acceptent les mesures de suivi décrites dans la section 4)*

[illegible]